
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 83-203 du 31 mai 1983

Chargeant le Camarade Girigissou GADO,
Ministre des Travaux Publics, de la
Construction et de l'Habitat de l'in-
térîm du Camarade Taofiqui BOURAIMA,
Ministre des Transports et des Commu-
cations pour compter du 1er Juin 1983.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et
la Loi N° 83-001 du 3 février 1983 qui l'a complétée ;

VU le décret N° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 1er juin 1983, le Camarade Girigissou GADO, Ministre des Travaux Publics, de la Construction et de l'Habitat est chargé de l'intérîm du Ministre des Transports et des Communications pendant l'absence du Camarade Taofiqui BOURAIMA.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 31 mai 1983

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CE DU PRPB 4 ANR 4 CPC 6 PPC 2 SGC 4 SPD 2 MTC-
MTPCH 10 AUTRES MINISTERES 18 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT
ONEPI-GDE CHANC. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-